



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/S-19/30  
27 juin 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : RUSSE

---

Dix-neuvième session extraordinaire  
Point 8 de l'ordre du jour

EXAMEN ET ÉVALUATION D'ENSEMBLE DE LA MISE  
EN OEUVRE D'ACTION 21

Lettre datée du 26 juin 1997, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'appel adressé le 20 juin 1997 par la Douma d'État de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21 (voir annexe).

(Signé) S. LAVROV

ANNEXE

Appel de la Douma d'État de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie adressé le 20 juin 1997 à la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21

À l'occasion de l'ouverture de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21 (ci-après dénommée session extraordinaire), la Douma d'État de la Fédération de Russie,

Constatant qu'il est nécessaire de mettre en oeuvre la notion de développement durable et souhaitant contribuer à la réalisation des buts énoncés dans Action 21,

Mue par le principe 25 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, selon lequel "la paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables",

Réaffirmant l'attachement de la Fédération de Russie au principe de l'élimination des armes nucléaires et désireuse de réorienter les technologies militaires au profit du développement durable et de consacrer à celui-ci une partie des dépenses militaires,

Se félicitant de la tenue de la session extraordinaire et soulignant l'importance considérable qu'elle présente pour la communauté internationale,

Note que certaines des difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre d'Action 21 sont dues à l'exceptionnelle complexité de tâches énoncées dans ce document, causée par le manque de technologies énergétiques qui soient sans danger pour l'environnement,

Appelle l'attention de la session extraordinaire sur le fait que le rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992) ne tient pas compte du potentiel de la spatologie,

Note que, si les missiles nucléaires devant être détruits étaient utilisés pour mettre sur orbite terrestre des matériaux extraterrestres, l'homme pourrait explorer et exploiter les ressources du système solaire dès le début du XXIe siècle,

Déclare que, grâce à une application raisonnable et rationnelle dans l'espace des enseignements techniques et technologiques tirés de la course aux armements, l'utilisation au service du développement durable – plutôt que la destruction précipitée – des missiles nucléaires appartenant à la Russie et aux États-Unis d'Amérique et à d'autres pays ne manquerait pas de contribuer à la préservation et à l'amélioration de l'environnement, mobilisant l'énergie et les ressources extraterrestres dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

La Douma d'État considère que les mesures ci-après favoriseraient l'exploitation des ressources de l'espace :

Un appel que la session extraordinaire adresserait aux États Membres pour qu'ils revoient leur position à l'égard de la technologie nucléaire balistique et spatiale, compte tenu de son influence sur la mentalité de la population et compte tenu des possibilités nouvelles offertes par la technologie balistique et le désarmement nucléaire;

Un appel que la session extraordinaire adresserait aux Gouvernements de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique pour qu'ils envisagent d'utiliser rationnellement leurs techniques nucléaires et balistiques de façon à contribuer aux efforts communs consacrés au développement durable et à la préservation de l'environnement naturel de la planète, et, au cas où la réponse de ces deux gouvernements serait positive, qu'ils commencent à mettre au point des programmes et projets internationaux dans ce domaine, tout en veillant au respect du régime de non-prolifération des technologies nucléaires et balistiques, ainsi que des droits relatifs à la propriété intellectuelle;

Un appel que la session extraordinaire adresserait aux milieux d'affaires, aux milieux technologiques et aux milieux scientifiques ainsi qu'aux organisations non gouvernementales pour leur demander de contribuer aux travaux de recherche-développement relatifs à l'utilisation de l'aéronautique et des techniques nucléaires dans l'intérêt du développement durable, en offrant des moyens de financement ainsi que des services d'experts indépendants internationaux;

Un appel que la session extraordinaire adresserait aux médias pour qu'ils contribuent, grâce à la diffusion d'informations véridiques, complètes et à jour, à la transparence du processus de prise de décisions dans les domaines susmentionnés ainsi qu'à une plus grande participation à ce processus.

La Douma d'État demande instamment :

À l'Organisation des Nations Unies – de formuler une base juridique internationale régissant l'utilisation des moyens balistiques et nucléaires en vue d'atteindre les objectifs stipulés dans l'Action 21, et de financer des analyses d'experts internationaux sur les aspects connexes tant positifs que négatifs;

Aux pays développés et aux pays en développement – de participer sur un pied d'égalité aux activités susmentionnées, garantissant une répartition équitable des dépenses;

Aux gouvernements des puissances nucléaires – de commencer à mettre au point des technologies et procédés permettant l'utilisation pacifique dans l'espace des missiles et techniques nucléaires pendant le désarmement nucléaire et de formuler des programmes et projets internationaux, financés notamment au moyen des ressources provenant d'une redistribution des dépenses militaires.

La Douma d'État espère que les travaux de la session extraordinaire, consacrés à la mise en oeuvre d'Action 21, seront couronnés de succès grâce à la coopération de toutes les nations de la Terre, et exprime l'espoir que les questions susmentionnées seront examinées de façon constructive, ce qui ne manquera pas de promouvoir la paix, le désarmement, la confiance et la compréhension entre les nations.

-----